

GRIFF'ACTIV

Désinfection des griffes pendant la traite.

1. PROPRIETES :

GRIFF'ACTIV est un produit spécialement étudié pour désinfecter les griffes des faisceaux trayeurs évitant ainsi la contamination des vaches saines après la traite des vaches leucocytaires ou présentant des mammites.

GRIFF'ACTIV évite la propagation des germes par le faisceau trayeur.

2. MODE D'EMPLOI :

Mettre 50 ml (1/2 verre) pour un seau de 10 L froide ou légèrement tiède.

Après la traite d'une vache infectée, tremper les griffes du faisceau trayeur dans la solution de **GRIFF'ACTIV**, dans l'intervalle entre deux vaches.

Laisser tremper au minimum 1 à 2 minutes.

Rincer dans un autre seau avec de l'eau propre et saine.

Avant de brancher la vache suivante bien égoutter le faisceau trayeur.

ATTENTION : Ne pas aspirer la solution

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
Odeur	Piquante
pH :	2 +/- 0,5
Densité :	1,13 +/- 0,02
Propriétés :	Miscible à l'eau en toute proportion, inodore aux doses préconisées
Matières actives :	Acide peracétique (N° CAS 79-21-0) à 56 g/l et Peroxyde d'hydrogène (N° CAS 7722-84-1) à 293 g/L.
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid - cristallisation : -25°C.
Contient parmi d'autres composants (règlement (CE) N°648/2004) :	Supérieur à 30 % : agent oxygéné

4. CONDITIONNEMENT :

Bidon de 11,2 KG et 22,4 KG

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1352) : + 33 (0)3 83 32 36 36,

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999). Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Produit conforme au règlement CE 889/2008, pour le nettoyage et la désinfection des installations utilisées pour les produits issus de l'agriculture biologique.

N° de révision 02-07-2012